

iBiotec®

LA MARQUE D'UN FABRICANT

AÉROSOLS et PRODUITS TECHNIQUES pour l'industrie

Fiche Technique - Edition du : 22/11/2016

HUILE DE COUPE POUR TOUS MÉTAUX DIFFICILEMENT USINABLES
LUBRIFIANT EXTRÊME PRESSION,
ANTI-SOUDURE, ANTI-USURE
OPÉRATIONS DE FILETAGE, PERÇAGE,
TARAUDAGE, FORAGE SUR ACIERS FORTEMENT ALLIÉS,
AU CHROME, ACIERS THERMIQUES
TROUS BORGNES OU DÉBOUCHANTS
EXCELLENTE TENUE À L'OUTIL
ROULAGE, CINTRAGE, REPOUSSAGE, DÉCOUPAGE, EMBOUTISSAGE
DIMINUTION DES FRÉQUENCES DE RÉAFFUTAGE ET DE REPOLISSAGE
iBiotec NEOLUBE® HC2000

DESCRIPTION

Puissant réducteur de friction, lubrifiant, anti-soudure, possédant une filmorésistance exceptionnelle. Permet une excellente évacuation du copeau. Convient pour perçages de toutes dimensions, y compris de très faibles diamètres. Permet de réaliser des opérations de forage profond sur des métaux durs. Utilisable dans les opérations d'enlèvement de copeaux, mais aussi en déformation pour taraudage par repoussage. En outre, ce produit donne de remarquables résultats dans les opérations de soyage avant taraudage, de roulage, de cintrage de tubes en acier, un emboutissage sur aciers et sur inox. Ce produit met en évidence la prolongation de la durée de vie des tarauds et des forêts.

DOMAINE D'UTILISATION

Filetage manuel.
Filetage au peigne.
Filetage par roulage.
Filetage à la filière.
Opérations de perçage.
de forage et de forage profond.
de taraudage manuel et semi-automatique.
de soyage.

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES TYPIQUES

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DE L'HUILE DE LUBRIFICATION			
CARACTÉRISTIQUE	NORME ou MÉTHODE	VALEUR	UNITÉ
Aspect	visuel	Fluide	nm
Couleur	Visuelle	Jaune	nm
Odeur	Olfactif	Faible	nm
Masse volumique à 20°C	NF EN ISO 12.185	970	g/L
Nature des lubrifiants solides	-	sans	-

Nature huile de base	-	Minérale	-
Viscosité Cinématique Huile de base à 40°C Huile de base à 100°C	NF EN ISO 3 104	12 10	mm ² /s-1 mm ² /s-1
Cendres sulfatées	NF T 60.144	< 1	%
Indice d'acide (Ia)	EN 14 104	< 0,5	mg(KOH)/g
Point éclair Vase clos	NF EN 22.719	250	°C
Point d'auto inflammation	ASTM E 659	> 300	°C
Point de congélation	ISO 3016	-20	°C
Impuretés Sup 25 µ Sup 75 µ Sup 125 µ	FTMS 791 3005	0 0 0	nb/ml nb/ml nb/ml

CARACTÉRISTIQUES DE PERFORMANCES

CARACTÉRISTIQUE	NORME ou MÉTHODE	VALEUR	UNITÉ
Corrosion lame de Cu 24h 100°C	ISO 2160	1b	cotation
Perte par évaporation 22h à 121°C	ASTM D 972	0,5	% de masse
Test SHELL 4 billes Diamètre d'empreinte Indice de charge de soudure	ISO 20.623 – ASTM D 2266	0,48 4 800	mm daN
Test SRV	ASTM D 5707	0,15	coefficient
Test gonflement des élastomères (variation dimensionnelle)	FTM 791	0,8	%
Résistance au délavage par l'eau à 80°C	ASTM 1264	< 3	%
Couple de démarrage à froid à -20°C	ASTM D 1478-63	18	N.cm

* nm non mesuré ou non mesurable

MODE D'EMPLOI

Agiter l'aérosol durant quelques secondes. Pulvériser sans excès sur les forêts, tarauds ou filières avant engagement. En cas de filetage manuel, pulvériser directement sur les tubes ou profilés ronds.

PRÉSENTATION

Existe en bidon de 5 kg - carton de 4 unités
Existe en fût de 200 kg - vendu à l'unité

Aérosol 650 ml



iBiotec® Tec Industries® Service
Z.I La Massane - 13210 Saint-Rémy de Provence – France
Tél. +33(0)4 90 92 74 70 – Fax. +33 (0)4 90 92 32 32
www.ibiotec.fr

USAGE RESERVE AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS
Consulter la fiche de données de sécurité.

Les renseignements figurant sur ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. Les caractéristiques y figurant ne peuvent être en aucun cas considérées comme spécifications de vente. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Parallèlement, le client s'engage à accepter nos conditions générales de marché de fournitures dans leur totalité, et plus particulièrement la garantie et clause limitative et exonératoire de Responsabilité. Ce document correspond à des secrets commerciaux et industriels qui sont la propriété de Tec Industries Service et, constituant un élément valorisé de son actif, ne saurait être communiqué à des tiers en vertu de la loi du 11 juillet 1979.